

**RAPPORT DE MISSION DE SUIVI PHYSIQUE ET FINANCIER DES
PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LES
RÉGIONS DE KAYES, KOULIKORO ET LE DISTRICT DE BAMAKO**



Novembre 2019

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I. DÉROULEMENT DE LA MISSION	5
A. RÉGION DE KAYES	5
1. CONTRAT PLAN ÉTAT-ADRS/TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MARE DE KOMÉOULOU	5
B. RÉGION DE KOULIKORO.....	9
1. PROJET DE CONSTRUCTION DE LA GRANDE PRISON DE BAMAKO	9
C. DISTRICT DE BAMAKO.....	13
1. CONSTRUCTION SIEGE DE L'AEDD	13
2. CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT/REHABILITATION INFRASTRUCTURE INFJ Me DEMBA DIALLO.....	15
3. EQUIPEMENT PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINERALES	18
II. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION.....	21
III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS.....	22
CONCLUSION.....	24
IV. ANNEXES	25
ANNEXE 1 : TDR	26
ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....	33
ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL	37
ANNEXE 4 : LES IMAGES	39

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi physique et financier des Projets/Programmes d'investissements publics et suivant l'ordre de mission N° **0113/MEF-SG du 18 octobre 2019**, une mission de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPd) s'est rendue du 24 octobre au 02 novembre 2019, dans les régions de Kayes, Koulikoro et le District de Bamako.

L'équipe de la mission était composée de :

- M. Abdramane **SANO**GO, Ingénieur de la Statistique, DNPd, Chef de mission ;
- M. Demba **GUINDO**, DGB ;
- M. Moussa **KONE**, DNPd ;
- Un (01) Représentant des Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de Kayes, Koulikoro et du District de Bamako ;
- M. Sidy **COULIBALY**, Chauffeur.

La présente mission s'inscrit dans le cadre de la première (1^{ère}) phase du programme annuel des missions de suivi-évaluation de l'année 2019 afin de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de cent (100) projets et programmes d'investissement public au Mali inscrits dans le PTI 2019-2021 et au BSI 2019 et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leur performance.

Elle répond également à la mise en œuvre du « Plan de Réformes des Finances Publiques au Mali (PREM) » pour la période 2017-2021 d'une part et d'autre part à la mise en œuvre du plan d'actions des recommandations issues de l'étude commanditée par le Fonds Monétaire International (FMI) relative à « l'Étude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets et programmes d'Investissements Publics au Mali ».

La présente mission a été appuyée par les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) des régions concernées.

Elle porte sur cinq (05) projets en exécution dans les régions de Kayes, Koulikoro et le District de Bamako.

Région de Kayes

- Contrat Plan État-ADRS/Travaux de la Mare de Koméoulou **RNP 2918**.

Région de Koulikoro

- Construction Grande Prison de Bamako **RNP 2762** ;

District de Bamako

- Construction/Équipement/Réhabilitation des Infrastructures de l'INFJ Me Demba DIALLO **RNP 3042** ;
- Construction Siège AEDD **RNP 3042** ;
- Equipement PDRM **RNP 2496**.

L'objectif visé par la DNPD, à l'issue de cet exercice, est de recueillir et publier des informations fiables, actualisées et transparentes sur l'exécution physique et financière des Projets/Programmes (P/P) au Mali et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances (cf. TDR en annexe 1).

Les résultats attendus de cette mission sont :

- l'état d'exécution physique et financière des P/P visités est mieux connu ;
- les contraintes à la bonne marche des Projets/Programmes visités sont identifiées ;
- les suggestions et recommandations appropriées sont formulées et mises à la disposition des autorités compétentes pour prise de décision.

Dans le souci d'avoir des informations partagées et fiables, la mission a rencontré plusieurs personnes impliquées dans l'exécution desdits projets.

Ci-jointe la liste des personnes rencontrées et des documents consultés (annexe 2).

Le présent rapport est structuré autour des points suivants :

I. Déroulement de la mission

II. Principaux enseignements tirés de la mission

III. Suggestions, recommandations et propositions de solutions

IV. Annexes.

I. DÉROULEMENT DE LA MISSION

Sur le plan technique et méthodologique, la mission proprement dite s'est déroulée en deux (02) phases. Une première phase de séances de travail avec les Unités de Gestion des Projets (UGP) et/ou les services techniques qui a permis non seulement d'avoir une vue d'ensemble des projets (niveau d'exécution physique et financière, état de passation des marchés, mécanisme de Suivi-évaluation mis en place pour le pilotage du projet), mais aussi d'établir un calendrier pour la poursuite des travaux. Une seconde phase de visite des réalisations physiques sur le terrain a permis de constater l'effectivité des réalisations, apprécier leur niveau d'exécution et difficultés rencontrées et d'échanger au besoin avec les bénéficiaires.

Par ailleurs, dans les localités visitées, la mission a rendu des visites de courtoisie aux autorités administratives et traditionnelles avant de commencer le travail technique.

A. RÉGION DE KAYES

La région de Kayes est concernée spécifiquement par les travaux de fermeture du canal artificiel et du surcreusement de la mare de Koméoulou dans la commune rurale de Diafounou Gory, Cercle de Yélimané dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à l'Agence de Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS).

1. CONTRAT PLAN ÉTAT-ADRS/TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MARE DE KOMÉOULO

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la mare de Koméoulou, il a été mis à la disposition de l'Agence de Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS) un montant de **cinq cent quatre millions cinquante-trois mille huit cent quarante-neuf (504 053 849) FCFA** suivant mandats de délégation N° 233 et 1991 (AE-CP) du 23/04/2018 pour la mise en œuvre desdits travaux.

L'exécution des travaux a été confiée à l'Ingénieur Conseils pour le Développement de l'Afrique (ICDA-SARL) et le contrôle et la surveillance et au Groupement ACC-EMAC SARL.

À titre de rappel, les travaux initiaux ont été réalisés en 2015 par le Bureau d'Ingénieur Conseils et d'Expertises pour le Développement (BICED) à travers un financement de l'Association Franco-Malienne de la Jeunesse de Goloku Remou (AFMJGR).

Les travaux prévoient :

- la démolition des diguettes ;
- la construction d'une digue de protection en remblai d'argile compacté pour sécuriser le village sur une longueur de 1 776 m ;
- la construction de l'ouvrage de fermeture du canal artificiel en maçonnerie de moellons sur 40 m de long pour une hauteur de 3,13m ;
- le surcreusement de la mare pour une superficie de 602 457 m² à une profondeur de 1m ;
- le remblayage du canal artificiel.

Lors des travaux d'implantation par l'entreprise, il a été constaté des insuffisances de conception dans le projet initial. C'est ainsi que l'entreprise en accord avec l'ADRS a repris le redimensionnement des ouvrages avec de nouvelles variantes et le recadrage du cadre de devis tout en restant dans l'enveloppe du marché.

Ainsi, les travaux de redimensionnement pour l'aménagement de la mare de Koméoulou consisteront à :

- la démolition des diguettes sur 3 100 m de long ;
- la construction d'un mur contrefort de 64,85 m de long en béton cyclopéen pour la fermeture du cheval au droit de la rivière avec des raccordements en mur bajoyer ;
- la construction d'un mur contrefort de 1 207 m de long pour la protection du village en béton cyclopéen avec des poteaux en béton armé au niveau de tous les angles. Le mur est équipé de batardeaux et des ouvrages d'accès à la mare ;
- le surcreusement de la mare sur 304 000 m² ;
- le remblaiement du canal artificiel, des bancotières et des chenaux.

1.1. Séances de travail tenues dans le cadre de la mission

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, une réunion de travail, présidée par le DGA de l'ADRS, a été organisée entre la Direction et l'équipe de la mission. À travers cette réunion, il s'agissait pour l'équipe de la mission d'expliquer d'abord les objectifs visés par la présente mission, mais aussi de passer en revue l'exécution du projet et de discuter des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

De ces échanges, il ressort que les travaux d'aménagement de la mare de Koméoulou ne sont pas exécutés dans le cadre du Contrat Plan Etat-ADRS (2019-2021). Il s'agit d'un projet spécifique dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à l'ADRS. Concernant le Contrat Plan, la principale activité en cours est la construction du nouveau siège de l'Agence dans la cour du PDRIK II à Talako Kita dont le montant du marché s'élève à **457 434 254 F CFA TTC** pour un délai d'exécution de **240 jours**. Le siège comprend un bâtiment principal en étage (R+1) et des annexes.

1.1.1. État d'avancement des travaux d'aménagement de la mare

Au passage de la mission, le taux d'avancement des travaux était de **46%** contre un délai consommé de **232%** suivant la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Les travaux en cours d'exécution sont constitués entre autres de :

- la construction du mur de fermeture ;
- la démolition des diguettes ;
- le surcreusement de la mare ;
- la construction du mur de protection du village ;
- le remblaiement du chenal et des bancotières.

1.1.2 Situation d'exécution financière du marché

D'un montant de **463 726 760 F CFA**, le marché des travaux de fermeture du canal artificiel et du surcreusement de la mare de Koméoulou est exécuté financièrement à hauteur de 45% à la date du 25 octobre 2019. L'exécution financière détaillée du marché pour l'année 2018 et 2019 se présente comme suit :

*Situation d'exécution financière détaillée du marché des travaux
(en millions de F CFA)*

Désignation	Montant du marché	Payé en 2018	Payé en 2019 (partiel)	Total payé	Reste à payer
Travaux de fermeture du canal artificiel et du surcreusement de la mare de Koméoulou	463,726	92,745	116,594	209,339	254,387

Le paiement de 2018 représente l'avance de démarrage payé à l'entreprise. Pour 2019, le 1^{er} paiement représente le décompte n°1 pour un montant de 88 241 368 F CFA et le décompte n°2 pour un montant de 28 352 644 F CFA. Cependant, il est à signaler que les décomptes de 2019 de l'entreprise dont les mandats ont été émis au Trésor n'ont pas été payés à l'entreprise. Lesdits mandats sont toujours en attente de paiement. Quant au reste à payer sur le marché, soit un montant de 254 387 396 F CFA, le montant est disponible en AE/CP et n'attend que les décomptes correspondants pour être exécuté.

1.1.3. Système de suivi évaluation

Le système de suivi évaluation du projet est bâti autour de la mission de suivi et de contrôle des travaux, confiée au bureau « Ingénieurs Conseils pour le Développement de l'Afrique ICDA-SARL » suivant le contrat N°01405/CPMP/MA-2019.

À cet effet, le bureau assure le contrôle quotidien des travaux proprement dits, approuve les plans d'exécution proposés par l'entreprise, vérifie la conformité des travaux exécutés par rapport aux plans d'exécution, suit la tenue du journal de chantier et des réunions de chantier. Le suivi du chantier est couronné de rapports mensuels d'avancements des travaux et des Procès-verbaux (PV) de réunions.

Outre la mission de contrôle, un agent de l'ADRS a été détaché pour le suivi du chantier. Enfin, des missions de supervision périodiques sont effectuées par la Direction de l'ADRS à travers des visites de chantier et les rencontres périodiques avec le bureau de contrôle et l'entreprise. Ces rencontres sont sanctionnées par des Procès-verbaux (PV) de réunions.

1.1.4. État des passations de marchés

Dans le cadre de l'exécution des travaux, deux (02) marchés/contrats ont été passés dont le marché pour les travaux d'aménagement de la mare et le contrat pour le contrôle et le suivi des travaux.

Le marché des travaux :

- Marché N°01611 DGMPDSP-DSP 2018 relatif aux travaux de fermeture du canal artificiel et du surcreusement de la mare de Koméoulou pour un montant de **467 726 760 F CFA TTC** et un délai d'exécution de **trois (03) mois**. Le marché a été attribué au Groupement ACC/EMAC-SARL. Le financement est assuré par le Budget National à hauteur de 100%.

Le contrat pour le contrôle et le suivi des travaux :

- Contrat N°01405/CPMP/MA-2019 pour un montant de **14 350 000 F CFA TTC** et un délai d'exécution de trois (03) mois. Le marché a été conclu avec le bureau Ingénieurs Conseils pour le Développement de l'Afrique ICDA-SARL. Le financement est assuré par le Budget National à hauteur de 100%.

1.2 Visite des réalisations physique

Pour la visite de chantier, l'équipe de la mission accompagnée du représentant de l'ADRS s'est rendue dans la localité de Koméoulou. Sur place, une visite guidée du chantier a été organisée par le bureau de contrôle en compagnie de l'entreprise.

1.2.1. Le mur de contrefort de 1 207 m : La première visite a porté sur le mur de contrefort de 1 207 m de long pour la protection du village en béton cyclopéen avec des poteaux armés en cours de construction. Les travaux sont exécutés à hauteur de 13% pour le mur et 50% pour la fondation.

1.2.2 Le mur de contrefort de 64,85 m pour la fermeture du cheval au droit de la rivière : La seconde visite a concerné le mur de contrefort de 64,85 m de long en béton cyclopéen pour la fermeture du cheval au droit de la rivière avec des raccordements en mur de bajoyer. Les travaux sont exécutés à plus de 95%. Il ne reste que le remblaiement.

Par ailleurs, la mission a profité de cette visite pour s'entretenir avec le chef de village de Koméoulou et ses conseillers.

De cet entretien, la mission a noté que le village adhère pleinement à la mise en œuvre du projet. Selon les mots du chef de village, malgré un retard dans l'exécution des travaux, ceux réalisés sont à la hauteur des attentes du village notamment le mur de contrefort pour la fermeture du cheval au droit de la rivière. En effet, la réalisation du mur a permis au village d'exploiter la partie droite la plaine du canal principal pour la culture de décrue pour la campagne agricole en cours. Aussi, tous les travaux sont réalisés en parfaite collaboration avec la population. Concernant les travaux de surcreusement de la mare, la difficulté principale est liée au niveau actuel de l'eau de la mare qui ne permet pas de réaliser ces travaux en cette période. Enfin, le chef de village a exhorté le bureau à réaliser les travaux restants conformément aux objectifs assignés au projet tout en remerciant l'équipe pour cette visite qui dénote l'intérêt accordé par les autorités pour la réalisation des travaux.

2.2 Les constats

À la suite des entretiens, de la visite de chantier, de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, les différents constats se dégagent :

- Le chantier accuse un retard considérable, l'état d'avancement des travaux est de **46%** contre un délai consommé de **232%** ;
- Le contrat initial de la mission de contrôle est arrivé à terme ;
- Le retard dans le paiement des décomptes de l'entreprise admis au niveau du Trésor.

Au regard de ces constats, notamment le retard considérable dans l'exécution du chantier, la mission recommande à l'ADRS d'accentuer la pression sur l'entreprise afin qu'elle puisse prendre toutes les dispositions idoines pour une exécution rapide des travaux restants d'ici la fin de l'année au regard du délai imparti. À cet effet, une actualisation du planning des calendriers d'exécution des travaux restants doit être faite par l'entreprise et transmise à l'ADRS. Concernant les décomptes en souffrance de l'entreprise au niveau du Trésor, des dispositions urgentes doivent être prises par le département de l'Économie et des Finances (DNTCP) pour assurer le paiement de ces décomptes dans les plus brefs délais. Enfin, l'ADRS doit prendre les dispositions utiles pour prolonger le délai contractuel du contrat de la mission de contrôle et assurer un suivi de proximité du chantier.

B. RÉGION DE KOULIKORO

La région est concernée par le Projet de Construction de la Grande Prison de Bamako. Il est géré par le Ministère de la Justice à travers la Direction des Finances et du Matériel (Maître d'Ouvrage).

1.PROJET DE CONSTRUCTION DE LA GRANDE PRISON DE BAMAKO

Le projet de construction de la Grande prison de Bamako est localisé dans la commune de Kénioroba dans le Cercle de Kangaba. Il vise, à travers les travaux de construction et équipement d'une nouvelle Maison Centrale d'Arrêt, à améliorer les conditions carcérales des détenus et à désengorger l'ancienne Maison Centrale d'Arrêt de Bamako.

Les travaux prévus en (R+2) sont décomposés selon les lots suivants :

- Lot n°1 : Gros Œuvre
- Lot n°2 : Etanchéité
- Lot n°3 : Menuiserie métallique et bois
- Lot n°4 : Electricité
- Lot n°5 : Plomberie et sanitaire
- Lot n°6 : Revêtements de sols et murs
- Lot n°7 : Peinture
- Lot n°8 : Espace vert

1.1. Séance de travail tenue dans le cadre de la mission

Pour les besoins de la mission, il a été tenu une séance de travail avec la Direction des Finances et du Matériel (DFM) du Ministère de la Justice en présence du responsable de la mission de suivi et de contrôle des travaux. Cette séance de travail avait pour objectif de

passer en revue l'état d'avancement physique des travaux, la situation d'exécution financière des marchés, le délai d'exécution et les difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux.

De ces échanges, il ressort que la nouvelle Maison Centrale d'Arrêt est conçue pour une capacité de 2 500 détenus. Le marché des travaux a été conclu pour un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois. Le projet dans son exécution a connu un changement de site, de Souban (Koulikoro) à Kénioroba (Cercle de Kangaba). Ce changement de site a engendré un avenant avec une incidence financière sur le coût du projet initial. L'avenant a porté sur les travaux de raccordement aux réseaux électriques, l'adduction d'eau potable, les voies d'accès, les voies d'écoulement d'eau pour une meilleure fonctionnalité de la MCA.

Les travaux accusent un retard d'exécution, suivant la date de notification de l'ordre de service à l'entreprise de commencer les travaux, le 19 juin 2017.

En perspectives, les travaux envisagés devront porter sur la sécurisation du domaine foncier de la MCA, les logements pour le personnel pénitencier et leur famille, les infrastructures sociales notamment en matière d'éducation et de santé pour les familles du personnel.

1.1.1. État d'avancement physique des travaux

L'avancement global des travaux à la date de la mission est évalué à **63,92%** pour un délai contractuel consommé de **plus de 100%** en considérant la date de l'ordre de service.

1.1.2. Système de Suivi-évaluation

Les études, le suivi et le contrôle des travaux de construction de la nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako sont assurés par le Bureau d'Études et d'Architecture « TANAGRA SARL ». À cet effet, ledit bureau assure les missions suivantes : (i) l'étude technique architecturale (ii) l'approbation des plans d'exécution proposés par l'entreprise en charge des travaux (iii) la vérification de la conformité des travaux exécutés par rapport aux plans d'exécution (iv) l'établissement des fiches de contrôle qualité, (v) la tenue des réunions de chantier qui sont couronnées par des Procès-Verbaux (PV) de réunion. Pour assurer sa mission de suivi et de contrôle des travaux, le bureau dispose d'ingénieurs et de techniciens surveillants.

Outre le bureau de contrôle, le dispositif de suivi des travaux intègre les missions de supervision des travaux et des visites de chantier de l'Administration, notamment la DFM Justice et des missions de suivi-évaluation de la DNPD afin de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux et de discuter sur les difficultés entravant la mise en œuvre des travaux.

1.1.3. Situation financière du projet

Au titre des travaux, d'un montant initial de **8 897 832 659 F CFA**, la situation d'exécution financière du marché se présente comme suit :

Désignation	Montant du marché	Payé en 2017	Payé en 2018	Payé en 2019	Total payé	Reste à payer
Travaux de construction de la grande prison	8,896	2,669	1,135	-	3,804	5,093

*Situation d'exécution financière détaillée du marché des travaux
(en milliards de F CFA)*

Au total, à la date de la mission, **3,804 milliards de F CFA** ont été effectivement payés à l'entreprise, soit **42,7%** du montant total du marché initial. Ces montants représentent l'avance de démarrage pour l'année 2017 et les décomptes (montants sollicités) pour l'année 2018. Concernant 2019, les décomptes d'un montant total de **1,006 milliard**, relatifs à la facture N°035-2019 du 11/06/2019 a été engagée. Le mandat N°341, bordereau d'émission N°333 admis au trésor est toujours en attente de paiement (période de la mission).

Concernant les prestations d'études et de suivi, elles s'élèvent à 360 millions de F CFA. La situation d'exécution financière de ces prestations est consignée dans le tableau ci-dessous :

*Situation d'exécution financière détaillée des prestations du bureau de contrôle
(en millions de F CFA)*

Désignation	Montant total	Payé en 2016	Payé en 2017	Payé en 2018	Total payé	Reste à payer
Prestations bureau d'études	360	270	54	-	324	36

À la lumière des données du tableau, les paiements effectués pour le compte du bureau d'études s'élèvent à 324 millions de FCFA, soit un niveau de paiement global de l'ordre de 90%. Ces paiements ont concerné les années 2016 et 2017 pour la prise en charge de l'avance de démarrage et les décomptes N°1 à N°3.

1.1.4. État des passations de marchés

Pour la mise en œuvre du projet de construction de la nouvelle Maison Centrale d'Arrêt de Bamako, les marchés passés sont relatifs aux travaux et aux études, le suivi, le contrôle et la surveillance.

Au titre des travaux, le marché N°00113/DGMP-DSP-2015, approuvé pour un montant de de **8 897 832 659 FCFA TTC** et un délai d'exécution de **24 mois** a été conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Entreprise et Commerce Général Fodé Coulibaly (ECGF). Le financement est assuré à hauteur de 100% par le Budget National sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

Concernant les études techniques et architecturales et le suivi des travaux, le contrat N°0057/DGMP-DSP-2016 d'un montant de **360 000 000 FCFA TTC** a été passé par entente directe avec le Bureau d'Études et d'Architecture TANAGRA SARL pour un délai de 36 mois. Le financement est assuré exclusivement par le Budget National, Exercices 2016,2017 et 2018.

1.2 Visite de chantier

La visite des travaux en cours s'est déroulée en compagnie des représentants du bureau d'étude et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Cette visite a porté sur l'ensemble des travaux en cours ou déjà réalisés. Il s'agit de :

- le bloc administratif ;
- l'infirmerie ;
- la cuisine centrale;
- les blocs d'atelier et de formation
- la mosquée et l'église ;
- la bibliothèque et les blocs d'ateliers ;
- les quartiers pour les détenus en R+1 (chaque quartier est composé de 16 chambres de 30m²) ;
- les quartiers VIP de R+2 (deux quartiers au total. Chaque quartier compte 24 chambres) ;
- la salle polyvalente ;
- la salle d'audience ;
- les blocs pour les surveillants ;
- le bâtiment abritant les parloirs (au total 12 parloirs).

Les travaux restants sont l'aménagement de la cour, les staffs au niveau des bâtiments pour l'administration, les cellules VIP, les parloirs et le mur de clôture pour sécuriser le site.

2.3 Les constats

À la suite des entretiens, des visites de chantier et de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, les principaux constats se dégagent :

- le retard dans l'exécution des travaux vue l'état d'avancement des travaux par rapport au délai contractuel. L'état d'avancement global des travaux étant de **63,92%** contre un délai consommé de plus de **100%** ;
- le non-paiement des décomptes de 2019 de l'entreprise. Lesdits décomptes dont les mandats sont admis au Trésor sont en attente de paiement ;
- L'expiration du contrat du bureau d'étude. Le contrat initial couvre trois (03) années, 2016,2017 et 2018.

Au regard de ces constats, notamment le retard dans l'exécution du chantier, des dispositions doivent être prises par l'entreprise pour diligenter l'exécution des travaux restants. A cet effet, une actualisation du planning des calendriers d'exécution des travaux restants doit être fournie par l'entreprise et transmise à la DFM Justice. S'agissant des mandats de 2019 non payés de l'entreprise, des dispositions urgentes doivent être prises par le département de l'Économie et des Finances (DNTCP) en vue d'accélérer le processus de paiement et d'éviter tout retard qui pourra être imputé à l'État dans l'exécution des travaux. Enfin, il urge pour la DFM Justice de

prendre les dispositions utiles pour proroger le délai contractuel du contrat du bureau d'étude afin que celle-ci soit dans des dispositions légales.

C. DISTRICT DE BAMAKO

Le District de Bamako est concerné par trois (03) projets, placés respectivement sous la tutelle de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) Me Demba DIALLO et le Ministère des Mines et du Pétrole à travers la Direction Nationale de la Géologie et des Mines. Il s'agit :

1. CONSTRUCTION SIEGE DE L'AEDD

Le projet vise principalement la construction d'un immeuble de bureaux R+3 dans la cour de l'AEDD au quartier du fleuve en Commune II du District de Bamako.

Il est constitué de :

- le bâtiment principal (R+3) ;
- l'extension du bâtiment annexe ;
- la réhabilitation de murs de clôture existants et la construction de nouvelle clôture ;
- la construction d'une guérite ;
- la construction d'un local de groupe électrogène ;
- l'aménagement de la cour et de la devanture

1.1. Séances de travail tenues à l'AEDD dans le cadre de la mission

Pour les besoins de la mission, il a été organisé des séances de travail entre l'équipe de la mission et les responsables de l'AEDD.

Arrivée sur place, la mission a été reçue par le Directeur de l'AEDD. Ce dernier a martelé la nécessité et même l'urgence de la construction du bâtiment. À en croire le Directeur, la construction du nouveau siège permettra non seulement d'améliorer des conditions de travail au niveau de l'Agence, mais aussi d'alléger de la charge locative des différents projets de l'AEDD qui pourront occuper les anciens bureaux.

Ensuite, s'en ont suivi les échanges avec le Directeur général Adjoint, l'Agent Comptable, le Bureau de contrôle et le représentant de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Des échanges, il ressort que l'entreprise connaît des retards de paiement. Les montants mandatés au Trésor connaissent d'importantes lenteurs à être payés. Comme l'atteste un décompte de 92 000 000 F CFA mandatés au Trésor depuis 2018, mais jusque-là non payé. Le mandatement d'un décompte de 173 000 000 F CFA est en cours.

Ces difficultés financières ont occasionné du côté de l'entreprise des retards dans l'exécution des travaux. Cependant, l'entreprise a rassuré que le retard pourra être rattrapé si les mandats au niveau du Trésor venaient à être payés dans les plus brefs délais. Les travaux restants ne prenant pas assez de temps malgré leur coût élevé.

1.1.1. État d'avancement des travaux

L'état d'avancement des travaux à la date du 25 octobre 2019 est de **55%** pour un délai consommé de **73%**.

Les travaux en cours sont relatifs à :

- ✓ la pose des carreaux ;
- ✓ le revêtement des façades extérieures en carreaux ;
- ✓ la construction de la guérite et le local pour le groupe électrogène ;
- ✓ l'étanchéité.

1.1.2. Système de Suivi-évaluation

Pour les besoins de suivi et le contrôle des travaux sur le chantier, un bureau de contrôle a été recruté à cet effet, le Groupe BIRAD-SARL/ATELIER21. Ce bureau approuve les plans d'exécution proposés par l'entreprise. Pour les besoins de sa mission, le bureau est composé (i) un architecte (ii) un ingénieur superviseur (iii) un ingénieur permanent (iv) un ingénieur électricien (v) un technicien surveillant de chantier.

En plus du bureau de contrôle, les travaux sont suivis par l'AEDD. De ce fait, il est organisé des réunions de chantier avec le bureau, le représentant de l'AEDD et l'entreprise. Ces réunions sont sanctionnées de compte rendu, relatant entre autres l'état d'avancement des travaux et les faits marquants la vie du chantier. Ces différents points sont consignés dans les Procès-verbaux (PV) de réunion.

1.1.3. Situation financière

Le coût du marché initial s'élève à **1 106 871 367 FCFA TTC** et entièrement financé par le Budget National, exercices 2017,2018 et 2019. La situation d'exécution financière du marché

Désignation	Montant du marché	Montant total payé	Taux de paiement (%)	Décomptes en instance de paiement
Travaux de construction du siège de l'AEDD	1 106 871 367	186 175 764	16,8	559 556 189

est présentée dans le tableau ci-dessous :

Situation d'exécution financière détaillée du marché des travaux (en F CFA)

Il ressort de l'analyse des données du tableau que le taux de paiement du marché est de 16,8%. Ce taux ne prend pas en compte les décomptes de l'entreprise émis au Trésor qui s'élèvent à **559 556 189 F CFA**. Ces décomptes attendent leur paiement. Sur la base des paiements effectués et des décomptes en attente de paiement, le reliquat sur le marché se chiffre à **361 139 414 F CFA**.

1.1.4. État de passation des marchés

Les présents travaux sont exécutés à travers le marché **N°00700/DGMP-DSP 2017** d'un montant total de **1 106 871 367 F CFA TTC**, passé par **Appel d'Offres Ouvert** conformément aux dispositions de l'article 50 du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, portant code des marchés publics et Délégations de Service Public. Ledit marché a été

attribué à l'entreprise **ECGF** pour un délai d'exécution de **cinq cent quarante (540) jours**. Le marché est financé exclusivement par le Budget National sur les exercices 2017-2018-2019.

2.2 Visite de chantier

La visite de chantier a concerné les travaux de construction du siège de l'AEDD en cours. Ladite visite a été effectuée en compagnie des représentants de l'AEDD, des représentants du bureau de contrôle et de l'entreprise. La visite, guidée, a permis à la mission de s'enquérir de l'état d'évolution des travaux, des conditions de travail des ouvriers et des mesures sécuritaires prises par l'entreprise sur le chantier.

Au passage de la mission, la présence effective de l'entreprise a pu être vérifiée sur le chantier et les travaux avançaient normalement malgré le retard consommé. Les travaux de terrassement et certains gros œuvres étaient terminés. Les mesures de sécurité comme le port de masques de protection et les grilles pour les escaliers n'étaient pas effectives.

Il est à noter qu'aucun problème d'ordre technique pouvant entraver l'évolution normale du chantier n'a été signalé par l'entreprise.

2.4 Les constats

À la suite des différents entretiens, la visite de chantier et l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe, les principaux constats se dégagent :

- un retard dans l'exécution du projet même si l'entreprise rassure que ledit retard peut être rattrapé avant la fin les travaux de finition ;
- une présence effective du bureau de contrôle et la rigueur constatée dans l'exécution de sa mission ;
- une lenteur dans le paiement des décomptes de l'entreprise admis au Trésor.

Au regard de ces constats, notamment le retard dans l'exécution des travaux et la lenteur dans le paiement des décomptes de l'entreprise, des mesures doivent être prises de part et d'autre afin de pouvoir terminer les travaux restants dans le délai imparti. Pour l'entreprise, il s'agira d'accélérer le rythme actuel d'exécution des travaux à travers le renforcement de son équipe et des matériels. Pour le Trésor, il urge de diligenter le paiement des mandats qui sont déjà admis à leur niveau pour qu'il n'y ait pas de répercussion sur le rythme d'exécution des travaux.

2. CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT/RÉHABILITATION INFRASTRUCTURE INFJ Me DEMBA DIALLO

Le présent projet porte essentiellement sur la construction d'un amphithéâtre de 600 places, d'une bibliothèque et d'une cantine pour le compte de l'Institut National de Formation Judiciaire Me Demba DIALLO.

2.1. Séances de travail tenues dans le cadre du suivi du projet

Dans le cadre du suivi, la mission a tenu une séance de travail à la Direction de l'Institut en présence du Directeur Adjoint. Cette séance de travail avait pour objet de passer en revue la situation d'exécution physique et financière du projet, la situation du marché des travaux et les difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux.

De cette séance de travail, il ressort que globalement le niveau d'exécution des travaux de la deuxième phase du projet est satisfaisant. En effet, malgré certaines difficultés financières, l'exécution des travaux par l'entreprise ne connaît pas de retard considérable. La deuxième phase en cours concerne la construction de l'amphithéâtre. Une troisième phase portera sur la construction d'une cité pour les magistrats dont le marché est déjà lancé pour un coût global de 300 millions. Concernant les 25 chambres qui seront construites, leur gestion sera confiée à une structure privée qui sera liée à l'INFJ par un contrat de gestion.

Enfin, s'agissant de la mobilisation des ressources financières, les difficultés de paiement des mandats au titre de 2018 de l'entreprise au niveau du Trésor ont été signalées. Les mandats de 2018 n'étant pas encore payés, l'entreprise a été obligée de préfinancer les travaux réalisés en 2018.

2.1.1 État d'avancement des travaux

L'état d'avancement des travaux au passage de la mission (le 01 novembre 2019) est consigné dans le tableau ci-dessous :

Désignation des Travaux	Taux de réalisation
Généralité	76,67%
Amphithéâtre	31,52%
Cantine	65,91%
Bibliothèque	45,82%
Aménagement de la Cour	07,31%

Globalement, l'état d'avancement des travaux est de **38,95%** pour un délai consommé de **39,72%**.

2.12. Situation d'exécution financière

De son démarrage à 2019, les crédits mis à la disposition de l'Institut pour le marché des travaux ont été exécutés comme suit :

- **2017** : 485 millions de F CFA ont été engagés et dont la totalité a été exécutée suivant le bordereau d'émission n°332 sous le mandat de paiement n°371. Ce montant est destiné à payer l'avance de démarrage ;
- **2018** : Sur une inscription de 500 millions de F CFA, un montant de 190 millions de F CFA a été notifié et sur lequel il a été exécuté un montant total de 186,914 millions de F CFA suivant les bordereaux d'émission n°210 et n°87 sous les mandats de paiement n°213 et n°87 ;

- **2019** : Sur une inscription de 807,5 millions de F CFA, les crédits notifiés et engagés se chiffrent à 403,750 millions de F CFA. Sur ce montant, il a été exécuté un montant total de 218,215 millions de F CFA suivant les bordereaux d'émission n°314 et n°194 sous les mandats de paiement n°337 et n°194.

Il est à noter qu'excepté les montants de 2017, les mandats de paiement au titre de 2018 et de 2019 de l'entreprise n'ont pas connu de paiement.

2.1.3 Système de Suivi-évaluation

Le suivi et le contrôle des travaux sont assurés par la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH). À cet effet, un protocole a été signé entre l'Institut et la DNUH pour formaliser la collaboration entre les deux structures. Outre le suivi des travaux par l'Urbanisme, un agent de l'Institut est détaché uniquement pour le suivi des travaux.

Le suivi du chantier est organisé à travers les réunions hebdomadaires de chantiers avec l'entreprise pour faire le point hebdomadaire de l'état d'avancement des travaux. Lesdites réunions sont sanctionnées par des Procès-verbaux (PV) de réunions.

2.1.4 État des passations de marchés

Le présent projet de construction d'un amphithéâtre de 600 places, d'une bibliothèque et d'une cantine à l'INFJ Me Demba Diallo est exécuté à travers le marché **N°00419/DGMP/DSP 2017**. Il est conclu entre le Ministère de la Justice et l'Entreprise Afrique Travaux BTP-Hydraulique-Forage pour un montant de **1 680 234 240 F CFA Toutes Taxes comprises**. Le marché est financé par le Budget National, exercices 2017, 2018, 2019 à hauteur de 100% pour un délai d'exécution de 24 mois.

2.2. Visite des réalisations physiques

En compagnie du Directeur Général Adjoint de l'Institut, de l'agent chargé du suivi et le contrôle des travaux et le représentant de l'entreprise, la visite de chantier a porté sur les travaux de l'amphithéâtre en cours, la bibliothèque et la cantine.

Les travaux de l'amphithéâtre sont réalisés à hauteur de 31,52% et concernent la construction de deux (02) salles pour les professeurs, trois (03) toilettes, une salle de projection, le podium de l'amphithéâtre et une rampe pour les handicapés. Concernant les travaux de la bibliothèque et de la cantine, ils sont réalisés respectivement à hauteur de 45,82% et 65,91%

2.3 Les constats

À la suite des différents entretiens, de la visite du chantier et de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, le principal constat qui se dégage est le non-paiement des mandats de l'entreprise pour l'année 2018 et 2019.

À cet effet, compte tenu du rythme d'exécution satisfaisant des travaux, des mesures doivent être prises par le département de l'Economie et des Finances pour accélérer le paiement des mandats de l'entreprise pour l'année 2018 et 2019.

3. EQUIPEMENT PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES

Le Programme pour le Développement des Ressources Minérales (PDRM) est un service rattaché de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM), créé par la loi N°90-103/AN-RM du 11 octobre 1990. Le Décret N°02-584/P-RM du 20 décembre 2002 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement du PDRM, tandis que le Décret N°90-520/P-RM du 22 novembre 1990 détermine son cadre organique.

Le laboratoire d'analyse géochimique du PDRM a été créé en 1983 avec l'assistance technique du PNUD dans le cadre des activités du Projet « OR BAGOE ». Le PDRM créé en 1990 avec le patrimoine du Projet « OR BAGOE » a confirmé le laboratoire dans son rôle de soutien à la recherche minière. De la création du PDRM à nos jours, le laboratoire a évolué et amélioré ses méthodes d'analyses surtout dans le dosage de l'or.

Cependant, depuis la fin de l'assistance technique du PNUD, le laboratoire du PDRM connaît des difficultés, étant le seul le laboratoire habilité à faire des analyses de contrôle de qualité des produits pétroliers au Mali. Aussi, les locaux abritant le laboratoire depuis 20 ans sont les anciens locaux de la parfumerie « EX SOPARCO ». Ces locaux sont dans un état de dégradation avancé et ne correspondent plus aux normes d'un laboratoire moderne.

C'est dans ce contexte, depuis 2010, le PDRM bénéficie de l'accompagnement de l'État malien à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) pour la mise en œuvre du Projet intitulé « **Équipement PDRM** » sous le numéro **2496**.

L'objectif visé à travers ce projet est d'équiper le PDRM en matériels adéquats pour lui permettre de réaliser une gamme variée d'analyses de qualités pour les substances minières et pétrolières à un coût compétitif et dans les meilleurs délais.

Spécifiquement, il s'agit :

- acquérir des équipements et de matériels adéquats ;
- diversifier les activités du PDRM pour satisfaire aux besoins croissants en matière d'analyse ;
- former le personnel en vue de la maîtrise de toutes les opérations (analyse de toutes les substances minières et pétrolières) ;
- aboutir à la certification du laboratoire.

3.1 Séances de travail tenues dans le cadre de la mission

Dans le cadre du suivi du projet, la mission a tenu deux (02) séances de travail avec la Direction du PDRM et la Direction des Finances et du Matériel (DFM) du Ministère des Mines et du Pétrole. Ces séances de travail avaient pour objet de partager les objectifs de la mission, de passer en revue la situation d'exécution physique et financière du projet, les difficultés rencontrées et de recueillir la documentation sur le projet.

Il ressort de ces séances de travail que le PDRM fonctionne comme une division de la DNGM et est à ce titre dirigé par un Directeur qui a rang de Chef de division d'une structure centrale.

Il est nommé par Arrêté du Ministre chargé des Mines sur proposition du Directeur National de la Géologie et des Mines. Les équipements nouvellement acquis dans le cadre du projet sont des équipements clés qui doivent permettre au PDRM de rehausser le niveau de ses recettes pour la prochaine campagne minière. En effet, force est de constater que depuis quelques années, les prévisions de recettes ne sont pas toujours atteintes par le PDRM pour faute d'équipements adéquats, certains équipements déjà obsolètes ne répondant plus aux besoins actuels du marché. Enfin, le bâtiment abritant la Direction est vétuste de même que le circuit électrique. Toute chose qui impacte négativement les conditions de travail du personnel du PDRM.

3.1.1. La situation des réalisations physiques

Au titre des principales réalisations du projet, on peut citer :

- l'acquisition d'une sondeuse minière ;
- la construction d'un hangar servant d'abris pour la sondeuse minière ;
- l'acquisition de camion ben grue-tracteur ;
- l'acquisition d'équipements d'analyse et de moyens logistiques (véhicules de prospection, matériels de camping) ;
- les travaux de réhabilitation du laboratoire.

3.1.2. La situation d'exécution financière

Le projet est financé exclusivement sur le Budget National depuis son démarrage en 2010.

La situation détaillée de l'exécution financière des dotations budgétaires de 2019, 2018 et 2017 se présente comme suit :

▪ *Montant en millions de francs CFA*

Chapitre	EXERCICE 2019		EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution
23-5-1-02	190	-	475	475	400	131
TOTAL	190	-	475	475	400	131

Il importe de souligner que sur les crédits de 2019, il a été notifié un montant de 183 943 375 F CFA et dont la totalité a été engagée. Cependant à la date du 23 octobre 2019, aucun montant n'avait été liquidé.

3.1.3. État de passation des marchés

Les principaux marchés dans le cadre de la mise du projet se présentent comme suit :

- **En 2018** : Le marché N°03203 DGMP-DSP 2018 relatif à l'acquisition d'un camion-grue/tracteur 6X4 pour le compte du Programme pour le Développement des Ressources Minérales (PDRM), conclu entre le Ministère des Mines et du Pétrole et l'Éts Mamadou SISSOKO, passé après Appel d'offres, pour un montant de 241 474 600 F CFA TTC. Il est financé par le Budget National sur les exercices 2018-2019 à hauteur de 100% pour un délai d'exécution de huit (08) semaines.

- **En 2017 :** Le marché N°00603 DGMP-DSP 2017 relatif à l'acquisition d'une sondeuse unique pour le compte du Programme pour le Développement des Ressources Minérales (PDRM), conclu entre le Ministère des Mines et le fournisseur BONNEDIV, passé par Appel d'Offres, pour un montant de 437 775 000 F CFA TTC. Il est financé par le Budget National sur les exercices 2017-2018 à hauteur de 100% pour un délai d'exécution de dix-sept semaines.

3.1.4. Le système de suivi-évaluation

Compte tenu de la nature du Projet, aucun système de suivi-évaluation proprement dit n'est mis en place au sein du PDRM. Cependant, dans le cadre des revues annuelles et des missions de suivi-évaluation des projets et programmes d'investissement public, le projet fait l'objet de suivi par la CPS du secteur Mines et Energie et la DNPDP.

3.2 Visite des réalisations du projet

La visite a porté sur certains équipements acquis dans le cadre du projet sur les exercices 2016, 2017 et 2018 au niveau de la Direction. Il s'agit :

- **un camion Ben grue sans porte-char de 15 tonnes :** il a été acquis en 2016 ;
- **un camion-grue tracteur 6X4 équipé de porte-char :** Le camion a été acquis sur les crédits de 2018 et 2019 du projet. Au passage de la mission, malgré la présence dudit camion dans la cour de la DNGM, la réception provisoire n'était pas encore faite. Aussi le camion a été livré avec des accessoires manquants.

3.3 Les constats

À la suite des entretiens, la visite des équipements acquis par le Programme et des documents exploités par la mission, les principaux constats se dégagent :

- la nécessité de renforcer le niveau d'équipement du PDRM en matériels adéquats pour permettre d'abord à la structure d'équiper son laboratoire afin de disposer d'un laboratoire moderne permettant de faire face à la concurrence, mais aussi de relever le niveau de ses recettes ;
- la vétusté du bâtiment abritant la Direction du PDRM ;
- l'absence d'un document de projet.

Au regard de certains constats, notamment l'absence d'un document de projet, une évaluation systématique s'impose. Cette évaluation devra conduire à la formulation d'un nouveau projet avec une période d'exécution bien définie dans le temps.

II. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION

Les principaux enseignements tirés au terme de la présente mission se résument à :

- le retard considérable dans l'exécution des marchés de travaux. De façon générale, les grands travaux connaissent des retards dans leur exécution. Ces retards s'ils sont expliqués par les entreprises par les difficultés de paiement de leurs mandats au niveau du Trésor, une bonne organisation et une faible capacité financière desdites entreprises pourraient aussi expliquer les différents retards constatés sur les chantiers ;
- le retard et les difficultés de paiement des mandats au niveau du Trésor pour les entreprises en charge des travaux ;
- l'engouement exprimé par les services techniques, les P/P et les bénéficiaires pour la mission de suivi-évaluation, qui constitue pour ces derniers des motifs réels de satisfaction dans le cadre du suivi des investissements publics;
- la nécessité de renforcer davantage les missions de suivi-évaluation des investissements d'une part, pour une meilleure programmation et budgétisation desdits investissements lors des arbitrages budgétaires du BSI et du PTI et d'autre part instaurer le dialogue entre la DNPD et les différentes parties prenantes des projets notamment les services techniques;
- la nécessité de proroger le délai des prestations des bureaux et des missions de contrôle dont les contrats initiaux sont arrivés à terme.

III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

N°	Difficultés/Problèmes Rencontrés	Causes	Mesures/Solutions proposées	Structures/Organismes responsables	Délai d'exécution
TRAVAUX DE FERMETURE DU CANAL ARTIFICIEL ET DU SURCREUSEMENT DE LA MARE DE KOMELOU					
1	Retard dans l'exécution des travaux	- Faible capacité technique et financière de l'entreprise - Mauvaise organisation des travaux sur le chantier par l'entreprise - La longue période d'attente d'assèchement de la mare.	- Actualiser le planning prévisionnel de fin des travaux suivant le nouveau programme - Accentuer la pression sur l'entreprise pour l'exécution rapide des travaux restants par le renforcement des effectifs et des matériels	Entreprise/ ADRS/MA	Immédiat
2	Retard dans le paiement des mandats de l'Entreprise émis au Trésor	Tension de Trésorerie au niveau national (Trésor)	Procéder aux paiements immédiats des décomptes en souffrance de l'Entreprise	MEF-DNTCP-PGT	Immédiat
CONSTRUCTION DE LA GRANDE PRISON DE BAMAKO					
1	Retard dans l'exécution des travaux (non-respect du délai contractuel pour l'exécution des travaux)	- Arrêt du chantier pendant une longue période	Diligenter l'exécution des travaux restants par un renforcement des effectifs et du matériel sur le chantier	Entreprise/DFM Justice	Immédiat
2	Le non-paiement des mandats de l'Entreprise émis au Trésor	Tension de Trésorerie au niveau national (Trésor)	Initier une correspondance à l'attention du Ministre de l'Économie et des Finances en vue de diligenter le processus de paiement des mandats de l'Entreprise.	DFM Justice/MEF-DNTCP-PGT	Immédiat

CONSTRUCTION SIEGE DE L'AEDD					
1	Retard dans l'exécution des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise organisation du planning des travaux par l'entreprise - Lenteur dans le paiement des décomptes de l'Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le planning définitif des travaux avec les ressources nécessaires pour l'exécution des travaux restants - Procéder aux paiements immédiats des décomptes en souffrance 	Entreprise/Bureau de contrôle/AEDD/MEF-DNTCP-PGT	Immédiat
CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT/RÉHABILITATION INFRASTRUCTURE INFJ Me DEMBA DIALLO					
1	Non-paiement des mandats de 2018 et 2019 de l'entreprise émis au Trésor	Tension de Trésorerie au niveau national (Trésor)	Initier une correspondance à l'attention du Ministre de l'Économie et des Finances en vue de diligenter le processus de paiement des mandats de l'Entreprise.	INFJ-MJ/MEF-DNTCP-PGT	Immédiat

CONCLUSION

La présente mission s'inscrit dans le cadre de la première (1^{ère}) phase du programme annuel de suivi-évaluation de cent (100) projets et programmes d'investissement public au Mali inscrits au PTI 2019-2021 et au BSI 2019. Il s'agit pour la DNPd à travers cette mission de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de ces projets, de constater l'effectivité des réalisations physiques et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances. À cet effet, elle a été mise en œuvre à travers les entretiens auprès des services techniques, les bénéficiaires et la visite de certaines réalisations. La Mission s'est déroulée dans un climat de convivialité et les échanges ont été fructueux entre les différentes parties prenantes.

Les différentes réalisations visitées au vu de leur importance et leur impact sur le développement socio-économique du pays doivent être pérennisées, accompagnées et suivies non seulement pour renforcer la dynamique des investissements réalisés, mais également assurer leur bonne exécution dans le temps imparti.

Des réflexions de fonds sur des problèmes identifiés pouvant entraver l'atteinte des objectifs des projets doivent être menées et assorties de propositions concrètes pour améliorer la mise en œuvre des projets et programmes et favoriser l'atteinte des objectifs et surtout le respect des délais contractuels. De ces réflexions, il y a lieu de retenir :

- *le retard considérable dans l'exécution des chantiers (travaux de construction) ;*
- *le retard dans le paiement des décomptes et des mandats émis au Trésor au profit des entreprises. Cette difficulté imputable à l'État engendre des retards considérables dans l'exécution des grands travaux au regard de la faible capacité financière des Entreprises attributaires de ces marchés ;*
- *la qualité des études et des Dossiers d'Appel d'Offres notamment des grands projets de construction pour éviter d'éventuels avenants avec des incidences financières;*

Par ailleurs, eu égard à l'engouement suscité au niveau des services des départements sectoriels, et les bénéficiaires, la DNPd devra s'atteler à la communication des rapports pour une plus grande transparence du processus de suivi évaluation. Enfin, les recommandations formulées doivent faire l'objet d'un suivi pour s'assurer de l'effectivité de leur mise en œuvre.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : TDR

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Liste des documents de travail

Annexe 4 : les images

ANNEXE 1 : TDR

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi

DIRECTION NATIONALE DE LA
PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT



**TERMES DE REFERENCE DU PROGRAMME
ANNUEL DE SUIVI – EVALUATION DE 100
PROJETS ET PROGRAMMES
D'INVESTISSEMENTS PUBLICS AU MALI POUR
L'ANNEE 2019**

Janvier 2019

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I - 1 - Contexte

Le suivi trimestriel de l'exécution du BSI a été régi successivement par les Instructions N° 1/MP-MFC du 1^{er} Avril 1989 et N° 2/MP-MFC du 26 Janvier 1990. Ces dispositions s'étant avérées inefficaces, une nouvelle Instruction **N° 3/MP-MFC du 3 Septembre 1990** a été instituée pour mieux suivre l'exécution du BSI avec comme nouveauté la possibilité de sanctionner les gestionnaires de projets défaillants.

Toutefois, malgré des efforts considérables déployés, le processus de suivi-évaluation des investissements publics reste problématique.

L'« Etude sur l'amélioration des taux de décaissement des projet et programmes au Mali » indique dans ses conclusions :

- une faiblesse du suivi des projets et programmes (P/P) au niveau des ministères de tutelle,
- un manque de ressources humaines compétentes au niveau des CPS,
- des comités de pilotage chargés de la supervision des P/P dont la fonction se résume à des réunions périodiques.

Aussi, «**l'Etude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des Projets/Programmes d'Investissement Public assortie d'un Plan d'Action pour le Renforcement des Capacités** » réalisée en mars 2012, relève également quelques insuffisances du système de suivi-évaluation des projets et programmes :

- ◆ le suivi physique de l'état d'exécution technique des projets inscrits au PTI se fait très timidement et se limite à de rares visites de terrain effectuées par les CPS et les DTSS dans le cadre de leurs missions ordinaires;
- ◆ le cadre de concertation semestriel (2 fois par an) sous l'autorité de la DNPD et qui regroupe les DAF et les CPS qui passe en revue l'exécution des projets sectoriels ainsi que l'état d'évolution des nouveaux projets dans leur cycle, n'est pas suffisamment développé;
- ◆ les problèmes récurrents liés aux outils sont surtout le mauvais remplissage des fiches BSI, le retard de transmission et les lenteurs dans les feedback;
- ◆ le suivi technique des programmes régionaux qui exige les visites de terrain au sein des projets en exécution sous l'égide du Conseil Régional avec la participation de la DRPSIAP, des DRS et des PTF n'est pas encore généralisé;
- ◆ l'utilisation de fiches de suivi-évaluation des projets/programmes n'est pas généralisée. Le rôle central que doit jouer le Conseil Régional dans le domaine notamment du suivi de la mise en œuvre des mesures et de la diffusion des résultats du suivi financier des projets régionaux reste à initier.

Aussi, les conclusions du séminaire sur le « Renouveau de la Planification » tenu à Ségou du 15 au 18 janvier 1996, font ressortir entre autres, la faiblesse du système de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets et programmes de développement. À cet égard, il a été recommandé la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation systématique des projets et programmes.

I – 2 – Justification

Le gouvernement du Mali cherche à accroître ses dépenses d'investissement dans le budget de l'État. Cette orientation de politique économique est particulièrement affirmée depuis les années 2010, dans le cadre du programme soutenu par la facilité élargie de crédit avec le FMI.

Ainsi, des financements très importants sont consentis chaque année dans la mise en œuvre de projets, programmes ou politiques publiques de développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations. La mise en œuvre de ces projets et programmes d'investissement public est en grande partie assurée par l'aide publique au développement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux, soit 80% environ du montant total des investissements.

À cet effet, les exigences d'efficacité et de transparence de l'action publique vis-à-vis des populations bénéficiaires et des partenaires techniques et financiers voudraient que chaque acteur, à quelque niveau que ce soit, soit redevable de ses agissements.

Le suivi-évaluation des politiques publiques et des projets/programmes doit être inscrit au centre de l'action publique afin de concrétiser et de rendre visibles les efforts du Gouvernement et impose aux acteurs impliqués dans la planification, la programmation et la gestion des investissements publics de répondre désormais à des questions telles que : nos politiques publiques apportent-elles les changements souhaités ? Nos programmes et projets produisent-ils les effets escomptés ? Quels types d'ajustements sont désirables pour améliorer leur performance ?

Fortement lié à la rationalisation de l'action publique, le suivi-évaluation vise à déterminer dans quelle mesure une politique publique, un programme ou un projet atteint les objectifs qui lui sont assignés et, surtout, dans quelle mesure les impacts escomptés auprès des publics cibles sont produits. Il fournit ainsi aux citoyens, aux parlementaires, aux autorités administratives et aux bailleurs de fonds, une appréciation neutre et objective, fondée sur des éléments probants, favorisant la transparence dans l'utilisation des ressources, aidant les administrateurs de programmes à gérer en fonction des résultats et favorisant l'amélioration continue des politiques, projets et programmes.

C'est dans ce cadre qu'à la suite de la mise en œuvre des deux (2) phases du Plan d'Action du Gouvernement pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques, phases (PAGAM/GFP), exécutées de 2006 à 2009 pour la phase I et de 2011 à 2015 pour la phase II, notre pays s'est inscrit dans une nouvelle vision de gestion des finances publiques sur la période 2017-2021 dénommée "**Plan de Réforme des Finances Publiques au Mali**" (PREM) qui offre l'une des conditions préalables à l'émergence. Ce cadre se traduit par des institutions, des ressources humaines, des **pratiques de gestion et des systèmes d'information** qui permettent au pays de s'aligner sur les normes et meilleures pratiques internationales, en particulier dans les différents domaines de la gestion budgétaire et du contrôle parlementaire et citoyen de l'action publique.

Ainsi, les activités programmées s'inscrivent dans l'effet stratégique n°2 intitulé " Conformément aux normes internationales, le budget de l'État reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique". Elles portent notamment sur **l'Extrant**

2.1.3. "L'amélioration de la programmation et du suivi des investissements publics participe d'une qualité renforcée de la dépense publique".

II – OBJECTIF

L'objectif du programme annuel des missions de suivi-évaluation de l'année 2019 de la Direction Nationale de la Planification du Développement est de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de cent (100) projets et programmes d'investissement public inscrits au PTI 2019-2021 et au BSI 2019 et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances.

Sur les 100 projets et programmes, cinquante (50) seront suivis dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites dans le chronogramme 2019 PREM.

III – RESULTATS ATTENDUS

À travers ce programme ambitieux des missions de suivi - évaluation des projets / programmes d'investissement, la Direction Nationale de la Planification du Développement vise les résultats suivants :

- l'état d'exécution physique et financier des projets /programmes visités est mieux connu ;
- les contraintes et goulots d'étranglements à la bonne marche des projets visités sont identifiés ;
- les recommandations appropriées à la prise de décision sont formulées et mises en application.

IV. PROGRAMME INDICATIF ET METHODOLOGIE DE DEROULEMENT DES MISSIONS

4.1. Prise de contact avec les CPS et UGP

- Envoi de documents : (1 semaine avant le départ de la mission) : **Chef de mission**

Les documents de missions seront envoyés une semaine avant la date de départ aux CPS, aux différents DRPSIAP pour leur information et aux porteurs de projets (UGP et services de tutelle) pour les dispositions pratiques à prendre en vue d'une meilleure organisation de la mission.

Les documents à envoyer sont :

- les TDR de la mission ;
 - une copie de l'ordre de mission ;
 - la liste des projets à visiter ;
 - la fiche de suivi des projets.
- Débriefing des membres des équipes pour les informations utiles à communiquer, la situation des rôles et responsabilités de chaque membre, les résultats à atteindre et les dispositions à prendre pour un meilleur déroulement de la mission (**Chef de mission**).

- Concertations entre l'équipe de mission, les CPS et les UGP : (les 2 premiers jours de la mission : **équipe de mission**)

Deux (2) jours seront consacrés aux concertations entre les différentes parties pour la planification des missions et les mesures pratiques à prendre à Bamako avant le départ des équipes.

4.2. Déroulement des missions : Equipe de mission

- Visite de courtoisie aux autorités administratives et politiques des différentes régions pour la présentation des équipes et des objectifs des missions ;
- La phase des travaux techniques entre l'équipe de mission et les UGP : l'accent sera mis sur les aspects suivants :
 - ✓ l'exécution physique et financière par composante des projets / programmes au 31/12/2018 ;
 - ✓ les prévisions, les réalisations physiques et financières à mi-parcours de l'année 2019 au moment du passage de la mission ;
 - ✓ le point sur l'utilisation de la contrepartie nationale ;
 - ✓ l'évolution du processus de passation des marchés sur financement intérieur et extérieur ;
 - ✓ le système de suivi - évaluation interne et externe mis en place pour le pilotage du projet / programme ;
 - ✓ la durée de l'exécution des projets et programmes dans le temps ;
 - ✓ les contraintes et goulots d'étranglement à la bonne marche du projet / programme ;
 - ✓ les propositions de solutions envisagées par nature de contraintes et problèmes rencontrés (techniques, financiers, institutionnels...).

Pour ce faire, la documentation à demander comprend, entre autres :

- ✓ le document de projet, éventuellement les textes portant création et fonctionnement du projet;
 - ✓ l'aide mémoire ou le dernier rapport de suivi ou d'évaluation du projet / programme par le PT, ou le cas échéant, le rapport d'étape ou d'avancement ;
 - ✓ les justificatifs (documents des marchés passés dûment signés et cachetés conjointement par le Gestionnaire du projet / programme, le Directeur des Finances et du Matériel de tutelle et les Services financiers compétents : DGB, DNCF, DGMP/DSP, DNTCP...etc.) de l'utilisation des crédits budgétaires des trois derniers exercices 2016, 2017 et 2018 en s'assurant qu'elle est conforme à ce qui a été convenu, de commun accord, lors des différents arbitrages du PTI / BSI ;
 - ✓ la situation de décaissement annuelle depuis le démarrage du projet/programme jusqu'au moment du passage de la mission;
 - ✓ le tableau de bord ou le chronogramme des activités du projet / programme pour le reste de l'exercice budgétaire en cours;
 - ✓ le plan de passation des marchés N+1, le cas échéant.
- La phase de visite des réalisations et entretien éventuel avec les bénéficiaires ;
 - La phase de restitution et adoption des résultats avec les UGP avant de quitter

4.3. **Phase finale de la mission : Equipe de mission**

- La finalisation du rapport de mission : les équipes rédigeront un rapport au terme de leurs missions dont le contenu fera ressortir les éléments ci - après :
 - ✓ Déroulement de la mission ;
 - ✓ Principaux enseignements tirés de la mission ;
 - ✓ Suggestions - Recommandations - Propositions de solutions ;
 - ✓ Annexes.
- Restitution des résultats à la DNPDP ;
- Envoi du rapport final aux CPS ;
- Préparation et dépôt des pièces justificatives des frais de mission.

V – ECHANTILLON DES PROJETS/PROGRAMMES A VISITER

Plusieurs critères peuvent être utilisés pour la sélection des projets à évaluer (Département de tutelle, Région administrative de localisation, Secteur formel de planification, Envergure du projet et son état d'avancement...).

Toutefois, pour les présentes missions, le choix de l'échantillon de projets / programmes à visiter se fera sur la base de leur importance par rapport aux priorités et objectifs actuels du Gouvernement (lutte contre la pauvreté, services sociaux essentiels, bonne gouvernance, modernisation de l'Administration et décentralisation) d'une part, de l'insuffisance d'informations nécessaires pour leur programmation et l'établissement de leur bilan physique/financier et de leur localisation d'autre part.

VI – COMPOSITION DE LA MISSION DE SUIVI-EVALUATION

Les missions seront réalisées par des équipes réparties dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako.

En fonction de la localisation des réalisations physiques, les équipes peuvent se déployer sur les mêmes régions avec des projets/programmes différents.

Pour des problèmes d'insécurité, les projets et programmes des régions du Nord ne seront pas concernés en 2019.

Chaque équipe sera composée :

- **au niveau national**, des cadres de la Direction Nationale de la Planification du Développement, les Cellules de Planification et de Statistique et d'autres structures des Finances comme la DGDP et la Cellule de suivi des projets.
- **au niveau régional**, des représentants des Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP).

VII – MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

Afin de mener à bien les missions de suivi - évaluation et atteindre l'objectif fixé, les équipes seront dotées des moyens humains, matériels et financiers adéquats et suffisants pour assurer leur autonomie.

- **Moyens financiers** : imputation budgétaire : BUDGET NATIONAL
- **Durée** : la durée des missions est de 12 jours par équipe pour couvrir les projets à visiter sur les régions indiquées.

ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**
**DIRECTION NATIONALE DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**MISSION DE SUIVI -EVALUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LES REGIONS
DE KAYES, KOULIKORO ET LE DISTRICT DE BAMAKO DU 24 OCTOBRE AU 02 NOVEMBRE 2019**
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES REGION DE KAYES

Date :

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	N° Téléphone	Email	Emargement
1	Amadou Soukita	Administration	Trafic	79027979	coule.kita.2018@gmail.com	
2	Amadou Diallo	SLPSIAP	chef service	76420713	amadou.diallo@gmail.com	
3	ASSEKOU GUINDO	ADRS	DGA	69759436	assekouguindo@yahoo.fr	
4	Ousmane MALGA	CDAF-ADRS	CDAF	66320291	sumintey@yahoo.com	
5	Chaka KANTE	CGEE/DIDE-ADRS	chargé de l'eau et de l'énergie	66837078	chakiw@gmail.com	
6	Moussa Doumba	PDRIKū/ADRS	GR	62219041	doumbiafafa@yahoo.fr	
7	Issaka KEITA	ADRS	chef section	66805827	issaka_keita@yahoo.fr	
8	Demba Gueye	DGB	chargé de mission	66315430	demba.gueye1@gmail.com	
9	Moussa Kéré	DNRD/TEF	chargé de la réglementation	66775449	moussa.kere@finances.gov.ml	
10	Abdoulaye SANGO	ANAD/TEF	chef de mission	66462030	abdoulaye.sango1@yahoo.fr	
11	Daouda GARANGA	ADRS	Agent Comptable	66796887	gerangadaouda@yahoo.fr	
12	Zoumana Dembele	CKASoul	Conseiller Technique	83-28.42-50	dembele.zoumana72@gmail.com	
B	KEITA Daouda	COMACO SARL	Ingénieur	74728990	keitadouda19@yahoo.fr	

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	N°Téléphone	Email	Emargement
13	GOITA YAUSSAUF	ADRS- Kita	Agent DIDE (contrôleurs)	74045865	goitayoussauf@gmail.com	Goitay
14	Daouda Traore	ACC/ETIAC	Conducteur Navaux	78327538	daoudt4@icloud.com	DP
15	Issaka KEITA	ADRS.	chef sect ^e	66805827	issaka_keita@yahoo.fr	
16	Moussa Yare	chef de chantier	ACC-ETIAC	76-36-3054	Moussayare46@gmail.com	MY
17	MOSTAR TRAORE	D R P STAP	chef atelier	75154189	mostartraore37@yahoo.fr	MY
18	Kande KEBE	Chef Village	chef village	76064762	-	Kande
19	Gonlé Fofana	Kaumeoulou	conseiller	83826297	-	Gonlé
20	Diarrassah Tandéa	Kaumeoulou	conseiller	92349892	-	TA
21						
22						
23						
24						
25						

DIRECTION NATIONALE DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

MISSION DE SUIVI - EVALUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LES REGIONS
DE KAYES, KOULIKORO ET LE DISTRICT DE BAMAKO DU 24 OCTOBRE AU 02 NOVEMBRE 2019

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DISTRICT DE BAMAKO

Date :

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	N° Téléphone	Email	Emargement
1	Chiaka Traoré	DFI/MMP	C/D. Finances	66 68 11 94	diara.chiaka2010@yahoo	
2	Moussa Coulibaly	PDRM	Gestionnaire	76 38 70 00	coullmouss@gmail.com	
3	Hamadou CAMARA	PDRM	Directeur	96 24 78 04	camaradngmm@gmail.com	
4	Badra Alou Coulibaly	INFJTOD	Directeur Adjoint	66 14 17 22	badra.alou.coulibaly@yahoo	
5	Ibrahima Coulibaly	D.N.U. H	Sanitaire	66 72 4 776	---	
6	Abouhamane - Goro	Entreprise Africaine	chef de chantier	76 03 19 01	---	
7	Adama Diakité	Entreprise Africaine	Technicien	76 20 09 07	---	
8						
9						

DIRECTION NATIONALE DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

MISSION DE SUIVI - EVALUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LES REGIONS
DE KAYES, KOULIKORO ET LE DISTRICT DE BAMAKO DU 24 OCTOBRE AU 02 NOVEMBRE 2019

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES REGION DE KOULIKORO

Date :

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	N° Téléphone	Email	Emargement
1	Diarra Doumanké	ECGF	Conducteur de Travaux	64775756	diarra7doun@yahoo.com	
2	CADARA Doussa	ECGF	Technicien Sup	63170222	Cmen2039@yahoo.com	
3	Alphonse Sidiki Sembel	ECGF	Technicien	66724041	asidiki@gmail.com	
4	Behamed Beita	TANAGRA		65-59-80-10		
5	Cpne Ahmator A Koro	Directeur Koulikoro	-	76-23-1211	-	
6						
7						
8						
9						

ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

ADRS

- Rapport d'exécution physique et financière du marché N°01611/DGMP7DSP 2018 relatif aux travaux de fermeture du canal artificiel et du surcreusement de la marre de Koméoulou dans la commune rurale de Diafounou Gory ;
- Copie du marché N°01611/DGMP7DSP 2018 relatif aux travaux de fermeture du canal artificiel et du surcreusement de la marre de Koméoulou dans la commune rurale de Diafounou Gory ;
- Note de présentation du projet ;
- Rapport d'exécution physique et financière du marché N°00663/DGMP7DSP 2018 relatif aux travaux de construction du siège de l'Agence de développement rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS) à Kita.

PDRM

- Loi N° 90-103/AN-RN portant création du Programme pour le Développement des Ressources Minérales ;
- Loi N° 90-104/AN-RN portant ouverture d'un compte d'affectation spéciale dénommé fonds du Programme pour le Développement des Ressources Minérales ;
- Décret N°90-452/P-RN fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Programme pour le Développement des Ressources Minérales ;
- Document de projet d'équipement du laboratoire du Programme pour le Développement des Ressources Minérales ;
- Fiches d'engagement et de liquidation au titre du projet pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

INFJ Me Demba DIALLO

- Copie du marché N°00419 DGMP/DSP 2017 relatif aux travaux de construction d'un amphithéâtre de 600 places, d'une bibliothèque et d'une cantine à l'Institut National de Formation Judiciaire Maître Demba DIALLO ;
- Copie des factures de l'entreprise ;
- Fiches d'engagement et de liquidation au titre du projet pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Copie des Procès-Verbaux (PV) N°35, 36 et 37.

Maison d'Arrêt de Bamako

- Copie du marché N°00113 DGMP/DSP-2017 relatif aux travaux de construction et d'équipements de la Maison d'Arrêt de Bamako (R+2) ;

- Copie du Contrat N°0057 DGMP/DSP-2016 relatif aux études techniques et suivi des travaux de construction de la Nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako, R+2 ;
- Fiches d'engagement et de liquidation au titre du projet pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Copie des Procès-Verbaux (PV) de chantier.

Siège de l'AEDD

- Copie du marché N°00700 DGMP/DSP-2017 relatif aux travaux de construction du siège de l'AEDD ;
- Copie des Procès-Verbaux (PV) de chantier ;
- Rapport d'exécution physique et financière du marché N°00700 DGMP/DSP-2017.

ANNEXE 4 : LES IMAGES



Mare de Koméoulou



Digue de koméoulou



Grue Porte-Charre pour l'équipement du PDRM



Maison Centrale d'Arrêt de Bamako à Kénioroba (bloc VIP)



Siège AEDD

